

heures. Les vacances commenceront au 8. Septembre, & finiront le 11. Novembre.

1699.

Au commencement de chaque année, chaque Accademicien Pensionnaire déclarera par écrit à la Compagnie l'ouvrage auquel il se proposera de travailler.

Dans chaque assemblée il y aura du moins deux Accademiciens Pensionnaires, obligez d'apporter à tour de rôle quelques observations sur leur science. Les associez auront la liberté de proposer les leurs, sur quoi les Honoraires, les Pensionnaires, & les Associez pourront faire leurs remarques. Pour les Eleves ils ne parleront que lorsqu'ils y seront invitez par le Président.

Les observations que les Accademiciens apporteront à l'Assemblée seront laissées par écrit entre les mains du Secretaire.

Les experiences qui seront rapportées par quelque Accademicien, seront verifiées dans l'Assemblée, ou au moins en particulier.

L'Accademie entretiendra commerce avec les Scavans de Paris, des Provinces, & des Pais étrangers, afin d'être promptement informée des nouvelles découvertes : & dans les élections, ceux qui auront eu plus de soin d'entretenir ce commerce, auront une grande préférence sur les autres.

L'Accademie chargera quelqu'un des Accademiciens, de lire les ouvrages de Philosophie & de Mathematique qui paroîtront en France, ou ailleurs, pour en faire son rapport.

L'Accademie verifera les experiences qui auront été faites ailleurs, & marquera dans ses Registres la conformité ou la difference des uns ou des autres.